

# **SAINT JULIEN DE CIVRY**

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU JEUDI 27 JUIN 2019 A 20H30**

A 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. ROUX Didier, Maire

**Présents** : Didier ROUX - Paul SAGE - Patrice MAILY - André TREMEAUD - Isabelle GILLES - Valérie LACROIX

**Procurations** : Jean-Marie JOBARD à Valérie LACROIX - Valérie PILLOUX à Isabelle GILLES - Valérie AUPECLE à André TREMEAUD – Marion GAIN à Patrice MAILY – Hubert FENEON à Paul SAGE – Armand BRIGAUD à Didier ROUX

**Excusés** : Serge BERTILLOT - Jean-Marc DURY - Vincent FENEON

**Secrétaire de séance** : Valérie LACROIX

**Date de convocation** : 21 juin 2019

**Date affichage** : 24 juin 2019

Lecture du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 14 juin 2019, pas de remarque.  
Adopté à l'unanimité.

- Le Maire demande au Conseil l'autorisation d'ajouter une délibération :  
**Antenne Orange : loyer annuel**

### **Délibérations** :

#### **1/ Acceptation de la proposition du liquidateur pour le matériel et mobilier du bar restaurant :**

Le maire rappelle qu'en juin 2018, le conseil municipal avait émis un avis favorable pour se porter acquéreur du matériel et du mobilier suite à la liquidation judiciaire de Monsieur Guy TEITGEN.

Lors de la réunion de conseil municipal de juillet 2018, une proposition de 800 € pour le rachat de l'inventaire avait été faite au mandataire judiciaire.

Le maire donne connaissance d'un courrier de Maître DESLORIEUX reçu en mairie le 27 mai 2019 suite à la proposition du conseil.

Le mandataire judiciaire informe que Monsieur le Juge a ordonné la cession de gré à gré au profit de la commune du matériel et du mobilier dépendant de la liquidation judiciaire de Monsieur Guy TEITGEN.

Le prix de cette cession est arrêté à 800 € TTC.

**12 voix pour**

#### **2/ DETR 2019 : demande de subvention :**

Le maire rappelle que lors de la dernière réunion de conseil municipal, il avait été évoqué la nécessité de refaire les toilettes de la place Bernard Thévenet et la pose d'un second ralentisseur pour sécuriser le site scolaire.

Dans ce cadre, le maire propose un projet pour une deuxième phase d'aménagement et de sécurisation du centre du bourg.

Le coût de cet aménagement est estimé à 43 000 euros TTC.

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le soutien financier de l'Etat dans le cadre de la DETR 2019 dans le cadre des projets de développements des aménagements de centre bourg.

L'aide de la DETR est indispensable à la réalisation du projet et le maire propose de demander 17 890.65 € de la DETR 2019.

**12 voix pour,**

### **3/ Indemnités allouées au comptable du trésor public :**

Le Maire présente la demande du comptable du Trésor Public.

Après discussion, le Conseil municipal décide le versement de l'indemnité pour l'année 2018 liée à la fonction de comptable à la perceptrice **à un taux réduit.**

**10 voix pour, 2 voix contre**

### **4/ Avenants pour marché public de l'aménagement des abords de l'église :**

Dans le cadre du marché public d'aménagement et de sécurisation du centre bourg, le maire explique qu'il est obligatoire de procéder à l'évacuation des matériaux contenant un taux élevé de HAP (> 500 mg/kg).

L'entreprise THIVENT de La Chapelle Sous Dun a présenté un devis de 9 318.60 € TTC dans le cadre du lot 01 (VRD – Terrassement)

Pour le lot 3 (électricité), un devis CONECT de Varenne sous Dun de 84 € TTC est présenté pour une plus-value avec des Leds.

**12 voix pour**

### **5/ Avenant pour location du bar restaurant :**

Le maire explique que le 15 février 2019, le conseil municipal avait délibéré pour louer ponctuellement le bar restaurant à Thomas Lorton afin d'y organiser une à deux fois par mois des soirées où il serait possible de manger et boire.

Une convention d'occupation précaire avait été signée jusqu'au 30 juin 2019.

Thomas Lorton a émis le souhait de poursuivre cette activité dans les mêmes conditions.

Le conseil municipal autorise le maire à signer un avenant pour que Thomas Lorton continue à occuper les lieux une à deux soirées par mois et qui prendra fin si la commune retrouve un exploitant à temps plein. Le preneur garde la possibilité de mettre fin à la convention précaire à tout moment.

**12 voix pour,**

### **6/ Participation financière au bus communal :**

Le Maire, Didier ROUX, explique au Conseil Municipal que la famille FAYOLLE Romain a inscrit son fils Lucas pour le ramassage scolaire communal à compter de début mai 2019.

La participation financière demandée à chaque famille dont les enfants utilisent le transport scolaire pour l'année 2018/2019 était de 50 euros quel que soit le nombre d'enfants par famille. Une délibération avait été prise lors de la réunion de Conseil Municipal du 25 mai 2018.

Le Maire propose de ramener cette participation à 15 euros pour la fin du trimestre pour cette famille qui en avait fait la demande.

**12 voix pour,**

### **7/ Antenne Orange :**

Le maire explique avoir reçu le 12 juin dernier un dossier d'information relatif à l'aménagement d'une antenne Orange située au lieu-dit Tannière.

Orange a accepté de verser un loyer annuel de 1 500€ à la commune de Saint Julien de Civry pour l'occupation du terrain communal accueillant cette antenne.

**12 voix pour**

### **Questions diverses :**

#### **1/ Etat des paiements des loyers à fin juin 2019 :**

L'état de des loyers des locataires est présenté au conseil municipal.

#### **2/ Point sur le démarrage des travaux d'aménagement du centre bourg :**

Le Département va procéder à la réfection de la départementale au centre du bourg du 8 juillet au 19 juillet 2019.

La commune procédera aux travaux d'aménagement et de sécurisation autour de l'église du 22 juillet au 31 juillet (entreprise de maçonnerie vers l'église en face maison de Didier ROUX) et du 26 août au 30 septembre 2019 (entreprise Thivent).

Durant ces périodes, le stationnement et la circulation seront interdites dans la zone des travaux et des déviations partielles seront mises en place.

Les 3 pots vers l'église et les 2 jardinières vers la croix seront déplacés la première semaine de juillet.

Le choix du coloris des pavés se porte sur Florentin Gris Porphyre.

### **3/ Pique-nique communal : 7 juillet au Pont de Pierre :**

La municipalité de Saint Julien fait le point sur l'organisation (tables / bancs / cafetière / apéritif). L'Association du Martsy mettra à disposition ses toilettes sèches.

### **4/ Inscription de la cloche de l'église au titre des monuments historiques :**

Le maire donne lecture d'un arrêté signé par Monsieur le Préfet de la région Bourgogne Franche Comté en date du 27 mai 2019 portant inscription au titre des monuments historiques de la cloche de l'église à Saint Julien de Civry datant de 1803-1804.

### **5/ Courrier de la Sous-Préfète :**

Une famille de Saint Julien de Civry avait sollicité l'autorisation à Monsieur le Maire de Charolles afin de scolariser leur enfant à l'école maternelle de Charolles. Comme les maires de Charolles et Saint Julien de Civry avaient émis un avis défavorable, cette famille avait demandé l'intervention de la sous-préfète.

Mais cette dernière ne peut pas donner un avis favorable à la demande car il n'y avait pas de désaccord entre les 2 maires.

### **6/ Bornage parcelle pour la vente du bâtiment de l'ancienne agence postale :**

Un devis de 1 008 € TTC a été fourni par ADAGE qui conseille de ne faire cette opération de bornage que lorsque la commune aura trouvé un acquéreur afin que la nouvelle limite soit reconnue avec lui.

L'intervention de bornage se fera qu'après signature du compromis de vente.

### **7/ Accueilant familial : courrier du Département de Saône et Loire**

Le Département souhaite développer l'accueil familial à destination des personnes âgées et adultes en situation de handicap. Contacter le Département de Saône et Loire au 03 85 39 56 18.

### **8/ Départ en retraite :**

Joëlle SAMPAIX a remis un courrier en mairie pour annoncer son départ officiel à la retraite le 1<sup>er</sup> octobre 2019. Son remplacement est à prévoir.

### **9/ Rapport activités 2018 de la médiagora :**

En 2018, le nombre d'emprunteurs actifs est de 197.

65 nouveaux inscrits avec une fréquentation de 3 440 entrées annuelles.

Le nombre de prêts tous documents a été de 6 850 unités.

### **10/ Ménage à la cantine :**

Françoise FENEON fera 1h30 de ménage (vitres + araignées) à chaque période de vacances scolaires.

L'association CASBA rappelle que la moustiquaire est à poser ainsi que l'installation du vestiaire.

### **11/ Panneau pour indiquer le site médical :**

Le Conseil prend connaissance d'un devis de 65 € pour le panneau indicateur, que le Docteur Mailly propose de prendre à sa charge.

### **Divers :**

#### **1/ Déménagement de l'ancienne agence postale :**

Un inventaire sera effectué par les membres du Conseil.

#### **2/ Différents points dans le bourg :**

- Pailler les massifs vers la mairie pour garder la fraîcheur
- Enlever les panneaux d'élection
- Enlever le godet vers la maison Large

**Prochaine Réunion de Conseil Municipal : Vendredi 26 juillet 2019 à 18h30**